

Réf: Dossier N° 109285

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SAHANLA »

Siège social Abidjan, Abobo, ABOBO GARE NON LOIN DE LA
MAIRIE D'ABOBO, Lot 662, Ilot 59

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09/05/2022, et enregistrés au CEPICI le 11/05/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SAHANLA »

Objet :

GENIE CIVIL ;
TRAVAUX DE BATIMENTS ;
TRAVAUX PUBLICS ;
TRAVAUX DE VOIRIES ET TERASSEMENT ;
PRESTATIONS
DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Abobo, ABOBO GARE NON LOIN DE LA
MAIRIE D'ABOBO, Lot 662, Ilot 59

Dirigeant(s) : M SYLLA MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-04475 du 24/05/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°22098/GTCA/RC/2022 du 24/05/2022

